



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale
des territoires

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Agriculture et du Développement Rural
Affaire suivie par : Guillaume FENAT
Secrétariat de la CDPENAF
Tél : 01 60 56 73 00
Mél : ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 5 juillet 2023

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Madame,

Par courrier, réceptionné le 7 juin 2023, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur la demande de permis de construire n° 077 402 23 00002, déposée par l'EARL de la Fontaine, représentée par Mme Amandine PATOUILLET, pour la construction d'un bâtiment d'élevage de veaux sur le territoire de la commune de Saint-Barthélémy.

La commune de Saint Barthélémy est couverte par une carte communale. L'article L.161-4 du Code de l'urbanisme prévoit un passage en CDPENAF pour les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole.

La commission s'est réunie, le mardi 4 juillet 2023 pour examiner ce projet, qui a été présenté par le secrétariat de la CDPENAF.

La commission a rendu un avis favorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers à cette demande de permis de construire.

Le demandeur, l'EARL de la Fontaine est une exploitation agricole active, qui pratique l'élevage de bovins et ce projet est considéré comme nécessaire à l'activité agricole.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Mme Sylvette DHOOSCHE
Syndicat des secrétariat VPM
Service urbanisme
9 avenue de Villeneuve
77510 BELLOT

Pour le directeur départemental
L'adjoint au directeur

Medu
Laurent BEDU